



Paris le 28 décembre 2020,

Monsieur le Directeur général de la santé,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la plainte pénale relative aux thérapies géniques, communément dénommées « vaccins » contre la Covid-19, déposée le 16 décembre 2020, sous le numéro **20351000746**, par l'Association REACTION 19 qui compte aujourd'hui près de 40.000 adhérents.

Plus de 2.000 personnes se sont d'ores et déjà associées à cette plainte, ce qui atteste du manque de confiance des Français dans les agissements de l'exécutif.

Vous qui avez la charge de la défense et de la sécurité sanitaire, si vous soutenez que les « vaccins » Pfizer/BioNTech ou Moderna ne comportent aucun risque, soyez prêt à signer une déclaration de nature à engager votre responsabilité civile et pénale en tant que Directeur général de la santé.

Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce document dûment rempli et signé par courrier ou par courriel à l'adresse indiquée en pied de page.

Naturellement, l'Association REACTION 19 ne pourra que considérer que le défaut d'engagement de votre part constitue la reconnaissance que vous déconseillez aux Européens l'administration desdits « vaccins ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général de la santé, en l'expression de nos sentiments respectueux.

**DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA SANTE QUI PRECONISE L'ADMINISTRATION DES « VACCINS »
PFIZER/BIONTECH OU MODERNA**

Je soussigné Monsieur Jérôme SALOMON,

Atteste que l'administration de la thérapie génique, communément dénommée « vaccin », émise par les laboratoires Pfizer/BioNtech et Moderna, est la solution la plus adaptée pour les Européens dans la lutte contre la Covid-19.

Je déclare assumer ma responsabilité civile et pénale personnelle, en ma qualité de Directeur général de la santé, si les Européens devaient subir des effets indésirables, pouvant aller jusqu'au décès, à la suite de l'injection de ce « vaccin ».

Fait le....., à.....

Signature: